



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

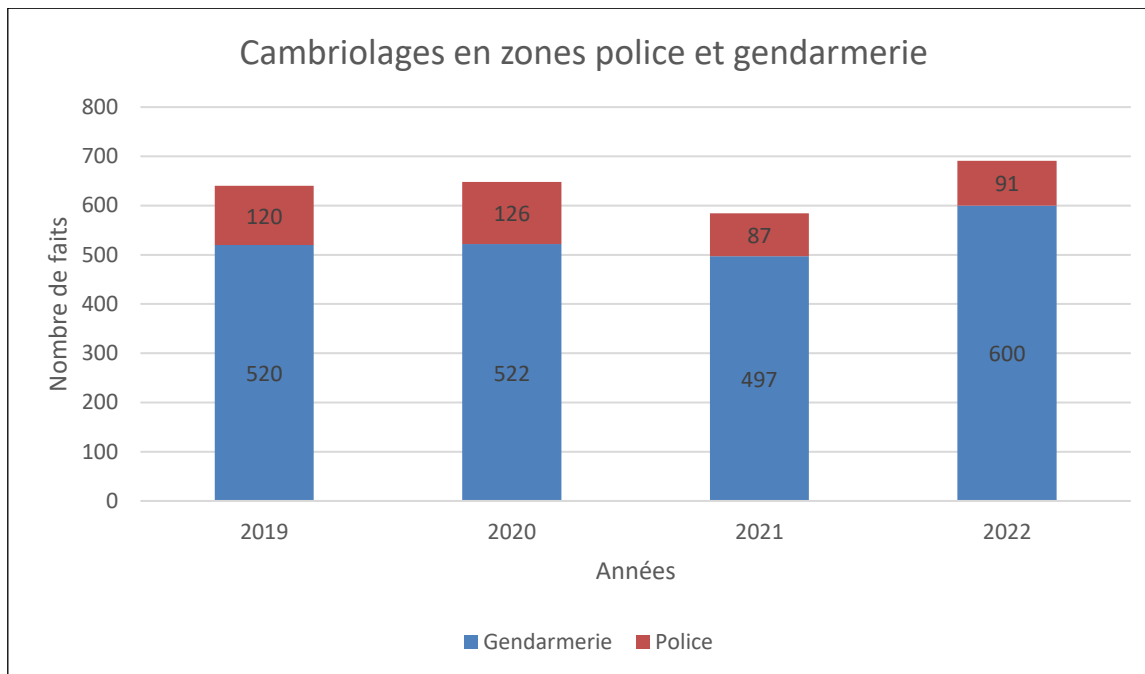
DOSSIER DE PRESSE

**BILAN 2022 – PLANS D' ACTIONS 2023
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Bilan et plan d'action de la délinquance dans le Gers

- **Lutte contre les cambriolages**

Cette forme de délinquance, la plus répandue sur le territoire national, affichait une relative stabilité entre 2019 et 2021.



Le nombre de cambriolages en zone police reste stable par rapport à 2021, mais il a augmenté de plus de 20% en zone gendarmerie au cours de l'année 2022. Face à cette augmentation, le taux de résolution des cambriolages est, quant à lui, en nette augmentation passant de 5,25 % en 2021 à 20,67 % en 2022. Ce taux de résolution est lié à l'interpellation d'individus auteurs de nombreux faits de vols par effraction, notamment sur l'ouest du département.

→ Plan d'action 2023

Les forces de l'ordre sont engagées au quotidien pour faire de la prévention auprès des différents publics rencontrés. Par exemple, depuis le début de l'année, la police nationale du Gers a déjà effectué 3 séances de sensibilisation auprès des seniors et d'associations culturelles et sportives de la ville d'Auch (prévention cambriolage, fausse qualité et présentation de l'application Opération Tranquillité Vacances).

🔗 Pour rappel, l'**Opération Tranquillité Vacances** fonctionne tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. Afin de prévenir les éventuels **cambriolages**, ce dispositif de police et de gendarmerie, propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs **absences prolongées** et de les prévenir en cas d'anomalie. Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est également dématérialisée.

	Zone police	Zone gendarmerie
Domicile concerné	Résidences principales (maison appartement, bateau).	Résidences principales et secondaires.
Durée d'absence	Entre 3 jours et 90 jours, soit 3 mois maximum	Jusqu'à 12 mois.
Demande d'inscription	Entre 45 jours et jusqu'à 3 jours avant le départ.	Entre 45 jours et jusqu'à la veille du départ.

• **Lutte contre les stupéfiants**

La priorité accordée à la lutte contre la drogue est un des enjeux majeurs du Gouvernement.

Lancé officiellement le 1er janvier 2020, l'Office antistupéfiants (OFAST) répond à la volonté de mieux organiser et structurer la lutte contre le trafic de stupéfiants en augmentant les moyens qui y sont dédiés et en renforçant la coopération entre tous les services chargés de lutte contre l'économie illégale (Direction générale de la police nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale, Direction générale des douanes et droits indirects, Marine nationale). Il a donc une vocation interministérielle renforcée.

Le 1er septembre 2020, sous certaines conditions, a été mis en place le principe de verbalisation par amende forfaitaire de certaines infractions délictuelles liées aux stupéfiants (AFD Stup). En 2022, cette forme de verbalisation a été efficace lors de la tenue des grands festivals d'été gersois.

Ainsi en 2022, 10 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été délivrées en zone police et 102 en zone gendarmerie, dont 64 sur les trois mois d'été.

→ **Plan d'action 2023**

Toute au long de l'année, des actions de sensibilisation stupéfiants au sein des collèges pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} sont dispensées par les Policiers Formateurs Anti Drogues (PFAD).

En zone police, depuis le début de l'année, une dizaine d'actions PFAD de sensibilisation aux stupéfiants, ont été réalisées pour environ 300 élèves.

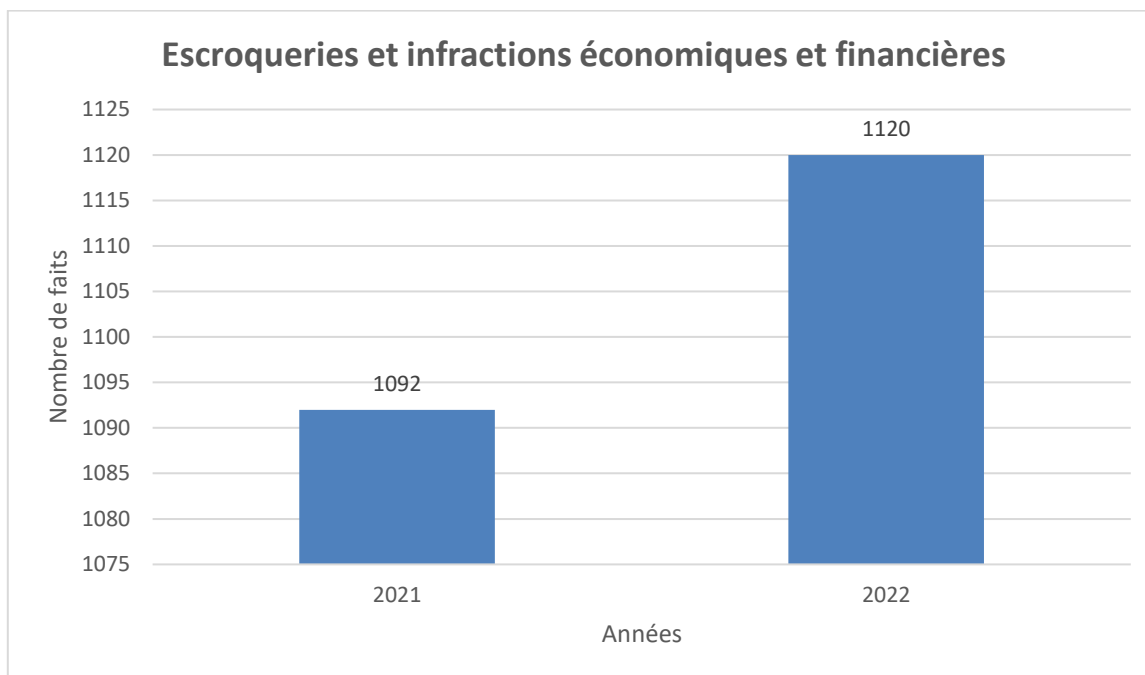
Lors de ces interventions, une problématique a été soulevée lors des échanges avec les jeunes : il y a une forte confusion entre le CBD vendu légalement en magasin spécialisé et le cannabis. Ainsi, des projets de sensibilisation en ce sens sont en cours avec les établissements du second degré et les infirmières scolaires.

• **Lutte contre la fraude**

Les escroqueries et infractions économiques et financières

Depuis cinq ans, les escroqueries et les infractions économiques et financières n'ont cessé de croître. Cette augmentation depuis 2020 peut être associée d'une part aux différentes périodes de confinement sanitaire et d'autre part, à l'augmentation naturelle des activités commerciales réalisées par internet durant cette période.

Une augmentation de 28 faits a été constatée entre 2021 et 2022.



Les douanes

Dans le département du Gers, l'administration des douanes compte deux implantations :

- Un bureau de douane qui se trouve à Auch
- Le Centre de la Viticulture et de l'Armagnac implanté à Eauze

L'activité douanière de lutte contre la délinquance dans le Gers est consacrée à la lutte contre le trafic de tabacs et cigarettes quelle que soit la provenance de ces produits.

La lutte contre la contrebande de tabac repose sur une collaboration accrue entre services douaniers, Gendarmerie et Police. C'est à ce titre que la convention départementale a été signée en décembre 2022.

Constatations « tabac » réalisées dans le Gers en 2022 :

- saisie de 2 kg (équivalent 100 paquets de cigarettes) de tabac à rouler à Auch suite à contrôle à la circulation de la Police Nationale
- saisie de 22 contrefaçons à Vic-Fezensac suite à information de la CCRF
- saisie de 20 kg (1000 paquets de cigarettes) de cigarettes Marlboro suite à information de la gendarmerie de Monfort
- saisie de 3,4 kg de tabac (équivalent 170 paquets de cigarettes) à Condom suite à contrôle d'un commerce avec l'agent douanier du GIR

Constatations « viticulture » réalisées dans le Gers en 2022 :

Concernant le volet fiscal, plus de 30 000 euros de droits et taxes ont été redressés sur des opérateurs viticoles par le Centre de Viticulture d'Eauze.

→ Plan d'action 2023

La mise en œuvre du Plan ministériel tabac en 2023 vient renforcer cette action par différentes mesures. Le plan Colbert mis en œuvre le 30 mai en est une illustration.

Concernant la viticulture, un plan d'action pluriannuel sera décliné et portera notamment sur le contrôle d'exploitations vitivinicoles avec un cadre défini.

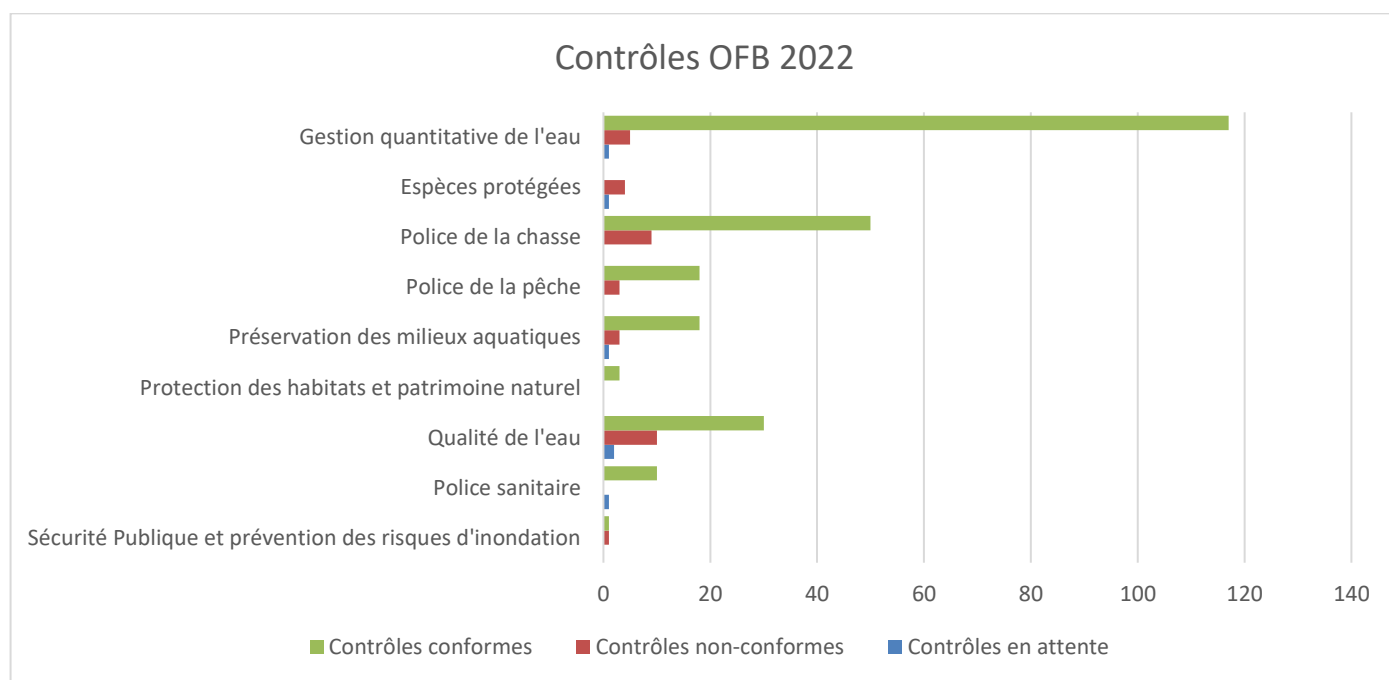
• Lutte contre les atteintes à l'environnement

Les missions de police constituent un outil essentiel, régalien, de la politique de préservation de l'eau, de la nature et des ressources non énergétiques. La police de l'environnement doit, en outre, permettre à la France de respecter ses engagements internationaux et communautaires.

Ainsi, les agents déployés dans les territoires ont notamment pour mission de surveiller les territoires à enjeux et de sensibiliser les usagers à la protection de l'environnement et à la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, ils sont amenés à appuyer les services de l'Etat, à leur demande, en leur fournissant des avis techniques qui préconisent des mesures visant à mettre en œuvre la séquence « Éviter, réduire, compenser ». Ils réalisent des contrôles administratifs sous l'autorité des préfets et constatent, enquêtent et verbalisent en cas d'infraction sous l'autorité du parquet.

Les opérations de contrôles sont programmées dans le cadre des plans de contrôle annuels. Elles peuvent être inopinées ou annoncées pour la personne ou l'établissement qui font l'objet du contrôle. Lors d'un contrôle, les agents vérifient le respect de la réglementation applicable.

Dans le Gers en 2022, 283 contrôles ont été effectués par les agents de l'Office Français de la Biodiversité.



→ Plan d'action 2023

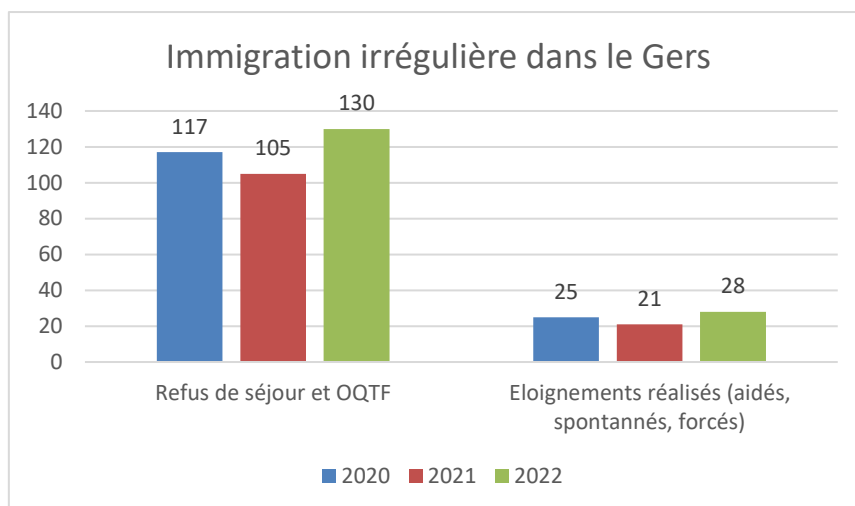
Les missions programmées pour 2023 :

- Contrôles avec la gendarmerie sur la sécurité à la chasse, sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- Contrôles sur les arrêtés sécheresse
- Contrôles sur l'opération sur la migration des alouettes
- Contrôle des élevages cervidés avec la DDT

- **Lutte contre l'immigration irrégulière**

Une hausse significative des interpellations a été constatée en 2022 : 71 interpellations pour 43 en 2021 qui ont entraîné des mesures d'éloignement mais aussi 20 placements au centre de rétention administrative et 28 interpellations sur 2023 à ce jour.

L'aide au retour volontaire est un vecteur privilégié pour le retour des familles. En 2022, 20 % des départs a été réalisé par ce biais.



- **Lutte contre les rodéos**

Le rodéo est un délit commis sur la voie publique avec des véhicules motorisés (deux-roues, voitures, quads). Il consiste à adopter une conduite répétant de manière intentionnelle des manœuvres dangereuses et violant le Code de la route (acrobaties, zigzags dangereux, emprunt des trottoirs, etc.). À l'origine de graves troubles à l'ordre public et de risques pour la sécurité de tous, les rodéos motorisés ont tendance à se multiplier dès le retour des beaux jours.

La lutte contre ces comportements routiers dangereux est une priorité puisqu'ils causent accidents, insécurité et nuisances sonores.

En 2022, 390 contrôles ont ainsi été opérés dans le département. Contrôles qui ont donné lieu à l'établissement de 59 procès-verbaux au titre des rodéos urbains.

→ **Plan d'action 2023**

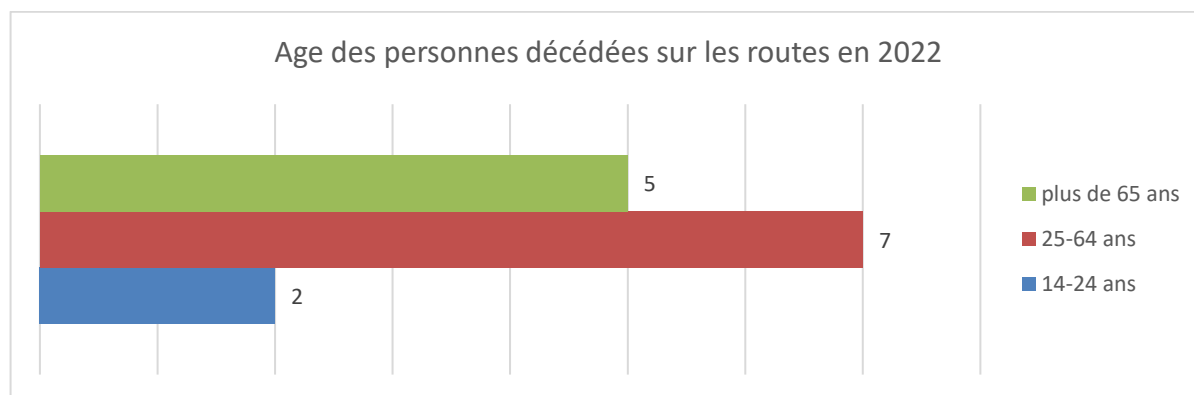
Sur les 5 premiers mois de l'année, 367 contrôles ont déjà été réalisés et 41 procès-verbaux dressés.

Bilan et plan d'action de la sécurité routière dans le Gers

- **Bilan 2022**

L'année 2022 s'est traduite, en matière de sécurité routière, par une baisse du nombre d'accidents corporels et de blessés mais par une augmentation significative du nombre de tués (14 l'an passé, soit une hausse de 40 % par rapport à 2021).

Ce dernier indicateur concerne 4 accidents sur le réseau national, 7 sur le réseau départemental et 3 sur le réseau communal, causés dans 11 situations sur 14 par une perte de contrôle du véhicule (vitesse, malaise, baisse de vigilance, endormissement, problème technique du véhicule), dans 2 situations par un taux d'alcoolémie trop élevé et la dernière, liée à un dépassement de véhicule. 13 hommes et 1 femme sont ainsi morts sur la route l'an passé.



Nouveaux radars positionnés en 2023

18 radars sont actuellement en cours de fonctionnement dans le Gers. S'y ajoutent des radars chantier destinés à contrôler la vitesse sur les zones de danger ou de danger temporaire.

Bilan des suspensions administratives des permis de conduire pour alcoolémie et conduite après usage de stupéfiants (SdS)

En 2022, 1043 suspensions de permis de conduire ont été prononcées, soit 1,6 fois plus qu'en 2019 (43 % pour vitesse, 31 % pour alcool et 26 % pour stupéfiants).

Sur les 451 excès de vitesse, 33 % sont de grands excès de vitesse (soit plus de 50 km/h au-dessus de la vitesse autorisée).

→ Plan d'action 2023

Le nouveau DGO pour le quinquennat 2023 – 2027 a été adopté en début d'année. Il permet d'établir les enjeux en fonction desquels des actions vont être ou ont été réalisées.

4 enjeux nationaux et un enjeu local ont été validés :

- Les conduites à risques,
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce »,
- Les seniors (enjeu local), le risque routier professionnel,
- Les deux-roues-motorisés.

Exemples d'actions réalisées ou à venir :

- Promotion des mobilités douces à l'occasion de temps spécifiques (organisation de la **Maxi'verte** du 18 au 22 mai 2022, anniversaire du "**p'tit vélodrome**" (2 ans) le 13 mai à Gimont, arrivée du **Tour de France** » le 4 juillet à Nogaro.

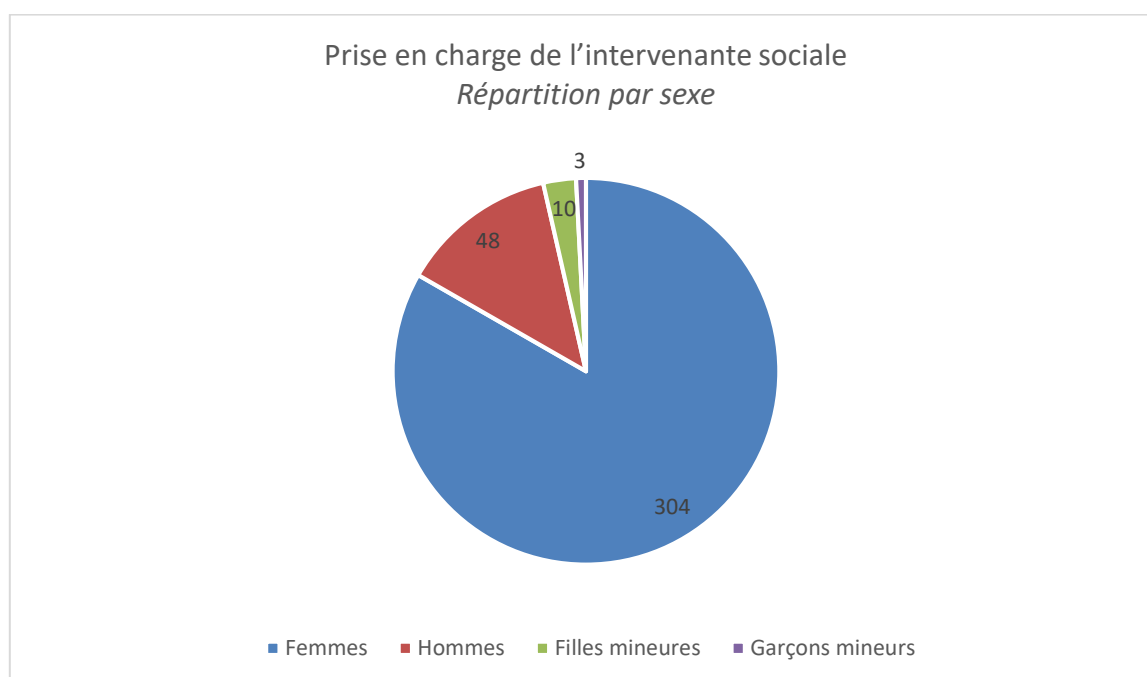
- Conduites addictives (14 mai à Gaujac avec intervention de l'association ADDICT, prévention à l'occasion des grandes manifestations gersoises avec mise en œuvre de contrôles préventifs d'alcoolémie et mise en place de navettes de bus entre Auch et les lieux des festivités.
- Actions à destination des utilisateurs de deux-roues motorisés, en partenariat avec la FFMC du Gers et l'AVMP 32.

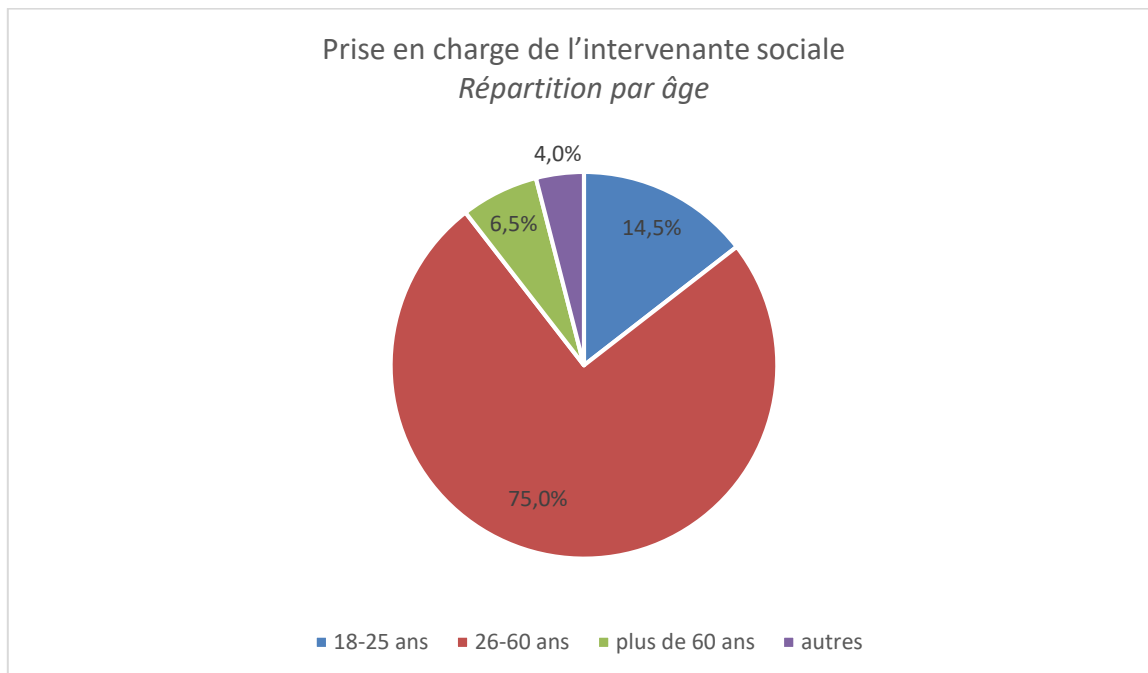
Bilan et plan d'action contre les violences intra familiales dans le Gers

La lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles, premier pilier de la Grande Cause du premier quinquennat d'Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes, est une préoccupation du quotidien.

Elle s'articule autour de trois axes :

- Prévention des violences faites aux femmes (actions de sensibilisation menées auprès de publics divers : scolaires, participants à des festivités, professionnels, notamment)
- Protection et accompagnement des victimes (365 personnes ont rencontré, en 2022, l'intervenante sociale auprès du commissariat et de la gendarmerie, soit 20 % de plus par rapport à 2021 – hébergement d'urgence des femmes victimes de violences – aide à la mobilité dans les situations d'urgence – déploiement de l'application mobile APPELLES)
- Prise en charge des auteurs (favoriser l'éloignement des auteurs en les accueillant dans une structure pour accompagner dans le parcours de soin, d'insertion professionnelle, afin d'éviter la récurrence – déploiement d'une prise en charge globale des auteurs – formation des professionnels en charge des addictions à la prise en charge des auteurs de violences conjugales).





25 novembre 2022 : inauguration de la Maisons de protection des familles (MPF) du Gers

Ce dispositif a été acté au 1er août 2021 et intègre des militaires formés aux violences intrafamiliales (VIF), qui, en lien notamment avec les partenaires locaux associatifs, les personnels des plateformes hospitalières et les intervenantes sociales en gendarmerie, ont vocation à accompagner et suivre les victimes de violences, en assurant notamment une permanence 24h/24, 7j/7.

Elle est non seulement un point d'entrée unique pour l'ensemble des partenaires du département (associatifs, institutions ou autre), mais aussi un appui pour les unités, y compris sur le volet judiciaire. Elle coordonne et met en cohérence la prévention avec l'ensemble de ces partenaires et élus.

La MPF constitue également, en relai des référents VIF présents dans chacune des unités territoriales, un appui d'expertise auprès des brigades du département.

Elle a vocation enfin à mener des actions de sensibilisation et de prévention en matière de violences, notamment en milieu scolaire.

Bilans 2022 et 2023 des Bandas à Condom et de Pentecôtavic

• Les Bandas à Condom

2022

La 49^{ème} édition organisée du 13 au 15 mai a rassemblé 38 000 festivaliers, après deux années d'interruption liées à la crise sanitaire. Pour ces trois journées, 70 gendarmes ont été mobilisés.

Points particuliers: des signalements de victimes de piqûre y ont été enregistrés pour la première fois dans le département et un individu a été poursuivi et condamné pour apologie du terrorisme.

2023

Pour cette 50^{ème} édition, des interventions auprès des bénévoles et des professionnels et une campagne de prévention auprès du public sur les violences sexistes et sexuelles a été mise en place tout au long du festival avec près de 5000 flyers distribués.

Des affiches de prévention ont été installées dans l'enceinte du festival et distribuées à tous les bars et bodegas. Un spot vidéo a également été diffusé pendant les festivités.

• Pentecôtavic

2022

L'édition 2022 s'est déroulée du 3 au 6 juin et a réuni 35 759 festivaliers. Pour ces trois journées, 77 gendarmes ont été mobilisés.

Point particulier : dans la lignée de ce qui s'est déroulé à Condom, des signalements de victimes de piqûre ont été enregistrés.

A noter que, comme chaque année, un collectif s'est réuni en faveur de l'interdiction de la corrida.

2023

L'édition 2023 s'est déroulée du 26 au 29 mai et a battu un record de fréquentation avec plus de 46 000 festivaliers.

Quelques chiffres :

Association des Secouristes et Pompiers pour l'Événementiel et le Caritatif (A.S.P.E.C.)	- 129 interventions - 321 passages au poste médical avancé
SDIS	- 36 interventions
Croix-Rouge	- 25 interventions
Gendarmerie	- 20 interventions - 4 gardes à vue

Etat des lieux de la radicalisation dans le Gers

Depuis 2014, chaque préfet dispose dans son département :

- D'un groupe d'évaluation départemental de la radicalisation (GED) afin d'organiser le décloisonnement interservices de l'information et de structurer les échanges entre les instances départementales et nationales.

Il se compose des représentants locaux des différents services de renseignement, des services de police judiciaire, de gendarmerie, de l'administration pénitentiaire et du procureur de la République (selon l'ordre du jour, peuvent également être conviés des membres occasionnels représentant les douanes, la police aux frontières, les services fiscaux, les services pénitentiaires d'insertion et de probation ...)

- D'une cellule départementale de suivi pour la prévention et de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) qui a pour double objectif, d'accompagner les familles qui signalent un proche et de prendre en charge, dans une perspective préventive pluridisciplinaire, les personnes signalées en voie de radicalisation (existe une déclinaison plus spécifique avec la tenue de CPRAF scolaire).

A également été créée en 2019 une Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) qui s'articule et se coordonne avec les deux dispositifs précédemment cités.

Elle a pour objectifs d'établir un diagnostic de l'état de l'islamisme et du repli communautaire dans le département, de centraliser et de partager des informations confidentielles sur les phénomènes d'islamisme et de repli communautaire, d'engager des contrôles sur la base des informations recueillies, sous l'autorité de la justice et dans le cadre des pouvoirs de police générale ou spéciale de police administrative, de suivre les infractions constatées, de définir une stratégie d'accompagnement ou d'offres alternatives, pour permettre un retour des valeurs et principes républicains, en lien avec les élus, les collectivités locales et les structures associatives partenaires.

Perspectives 2023

- **Plan "O" délinquance dans la perspective de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

Depuis novembre 2022 est déployé un plan inédit de lutte contre la délinquance mobilisant l'ensemble des forces de sécurité intérieure. Ce plan consiste à multiplier les opérations de sécurisation et de lutte contre la délinquance sur des secteurs ciblés.

Afin que la fête liée à ces deux événements ne soit pas ternie, les mesures envisagées dans chaque département en amont et pendant ces événements sont rassemblées par les préfets dans un plan départemental avec un objectif « zéro délinquance » à proximité et sur les sites de compétitions. Il intègre une coordination des services concernés, à commencer par les forces de l'ordre et les services judiciaires, dans l'aspect préventif comme dans celui plus répressif.

- **Projet "200 brigades de gendarmerie"**

A l'occasion d'un déplacement dans le Tarn le 9 juin 2022, le Président de la République s'est engagé à recréer 200 nouvelles brigades de gendarmerie au cours du quinquennat pour renforcer la sécurité de tous les Français et améliorer la prise en compte des victimes.

Ces nouvelles brigades peuvent être des brigades territoriales, composées de 8 à 10 gendarmes: il s'agit notamment de prendre en compte l'évolution prévisible de la démographie de certains territoires.

Il peut aussi s'agir de brigades mobiles, unités de 6 à 7 gendarmes, qui ont vocation à assurer une présence de proximité dans les mairies, les France Service ou encore sur les marchés.

À la demande du Ministère de l'Intérieur, ce sont les préfets qui conduisent la concertation dans leur département respectif avec les commandants de groupements de Gendarmerie.

Pour le département du Gers, le préfet Xavier Brunetière a lancé une concertation de proximité dès la fin du mois d'octobre 2022 avec pour objectif de soumettre courant janvier des propositions d'implantation collectives, partagées et réalisables.

L'implantation de ces nouvelles brigades devrait être communiquée ce mois-ci au Ministre de l'Intérieur.

- Tour de France : 4 juillet 2023

Le mardi 4 juillet aura lieu la 4ème étape de la 110ème édition du Tour de France.

Après un départ de Dax (Landes) puis une première incursion rapide d'un kilomètre dans le Gers au niveau de Monclar-d'Armagnac, les coureurs vont traverser 15 communes du département : Monclar-d'Armagnac, Cazaubon, Réans, Eauze, Courrensan, Justian, Mourède, Marambat, Vic-Fezensac, Dému, Espas, Manciet, Sainte-Christie-d'Armagnac, Nogaro, Caupenne-d'Armagnac, via les routes nationales et départementales D626, N524, D158, D113, D35, D626, N124, D924, D931, D147.

Sur le parcours, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés par des arrêtés pris par les collectivités.

Le parcours sera privaté par ASO, 1 heure avant le passage de la caravane et pendant toute la durée de l'étape dans le Gers et sa réouverture 30 minutes après le passage du véhicule qui annonce la fin de la course (soit 4 heures de fermetures). Sur l'arrivée à Nogaro, la route sera fermée jusqu'à 18h30 pour permettre le départ des camions de l'organisation ASO en convoi.

